L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien.......$12 } Payable d'avance
Trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 1er JUILLET 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

Le rapport de M. Clay sur le projet d'une Banque Nationale porte l'empreinte de la haute capacité gouvernementale de son auteur. Sachant combien une institution de ce genre doit rencontrer d'hostilités et de répugnances par la raison toute simple que peu d'hommes osent avouer hautement qu'ils se sont trompés, il n'a pas fait de modifications sensibles, à une exception près, au projet de M. Ewing qui sans doute a été dicté sous la même influence. Et en effet il ne s'agit pas maintenant de chercher quel est le meilleur projet, mais bien quel est celui dont on peut raisonnablement espérer d'obtenir l'adoption.

Il y a dans les rangs de l'administration actuelle tant d'hommes qui ont suivi le torrent en criant haro sur une Banque Nationale, qu'il faut bien faire la part de l'embarras qu'ils éprouvent et prendre au sérieux toutes ces capitulations de conscience.

La question qu'il faut se poser, dans une telle situation, est donc celle-ci: "Vaut-il mieux avoir une Banque Nationale avec des restrictions qui neutraliseront son action et diminueront son utilité que de ne pas en avoir du tout?" Or il nous semble que la solution n'est pas douteuse. C'est ce qui explique certaines dispositions un peu trop méticuleuses du projet qui est un véritable *compromis*.

En attendant de revenir sur ce sujet nous renvoyons nos lecteurs à l'analyse du rapport de M. Clay, qui leur donnera une idée des principales dispositions de la nouvelle loi.

Il résultait de la liste publiée hier qu'un seul locofoco M. Mathiot de l'Ohio, avait voté pour la proposition de M. Stuart ayant pour but l'organisation immédiate de la Chambre. On nous fait appercevoir que nous avons été induit en erreur et que M. Mathiot est un démocrate whig. Ainsi pas un seul locofoco n'a voté pour l'organisation prompte de la Chambre; ainsi ils ont tous, tous sans exception, voté pour perpétuer le désordre qui régnait depuis quinze jours au grand scandale du pays et au détriment de la prospérité publique. C'est un fait bon à constater.

BANQUE NATIONALE—RAPPORT DE M. CLAY.

Dans la séance du Sénat du 21, M. Clay, au nom du comité chargé d'examiner cette partie du message ayant trait à la circulation monétaire, fit son rapport. Nous allons en donner une analyse succincte.

Comme le secrétaire de la trésorerie, le comité croit que l'intérêt public exige l'incorporation prompte d'une banque nationale.

Si la constitutionnalité d'une banque nationale n'est pas établie par l'assentiment populaire, par l'autorité de la législature, par la sanction du pouvoir exécutif, et par l'opinion du pouvoir judiciaire, il faudra renoncer à considérer jamais une question comme définitivement résolue.

Quant à la convenance de son incorporation il y a encore moins d'opposition. L'expérience du passé prouve l'indispensable nécessité d'une banque nationale aux Etats-Unis.

En rédigeant le bill qui accompagnait son rapport, le secrétaire de la trésorerie a pris pour modèle la charte adoptée par le Congrès en 1816, sauf les modifications qu'il y a introduites et d'autres qu'il a suggérées. Le comité a tenu compte de toutes ces modifications en élaborant le bill qu'il soumet au Sénat.

Le comité adopte Washington comme lieu où la banque doit être établie. Mais il croit que pour écarter toute influence et tout soupçon de transaction illicite la banque doit ne pouvoir faire ni prêts ni escomptes, sauf les prêts au gouvernement ordonnés par une loi expresse. Le nombre des directeurs sera de neuf et afin d'avoir les services des meilleurs financiers du pays, les directeurs seront payés par la banque; mais ils n'auront droit à aucune faveur quelconque de la part de l'institution.

De cette façon la direction de la Banque à Washington composera un bureau de contrôle, surveillant les branches, leur fournissant la circulation et n'opérant que par leur agence.

Le comité adopte le chiffre de trente millions pour le montant du capital, mais on réservera au Congrès le droit de porter le capital à cinquante millions s'il le juge nécessaire.

Pour éviter les expansions exagérées de la circulation on demande les restrictions suivantes:

1o. Les dividendes sont limités à sept pour cent et l'excédant s'il y en a sera accumulé pour former un fonds de réserve jusqu'à la concurrence de deux millions. Tout l'excédant qui dépassera cette réserve sera versé dans le trésor des Etats Unis; ainsi que tout ce qui se trouvera d'excédant à l'expiration de la charte après l'intégral remboursement des actionnaires. Si quelque fois le dividende n'atteignait pas sept pour cent ce chiffre serait porté en puisant dans la réserve. Cette disposition a pour but de créer un fonds-lisse de sept pour cent, supposé que la Banque sera bien administrée.

2o. Les créances de la banque ne pourront excéder le montant du capital payé augmenté de 75 pour cent.

Ses dettes ne pourront excéder vingt cinq millions en sus de ses dépôts.

3o. Publicité de la situation générale de la Banque. Livres et documents sans réserve soumis aux comités du Congrès et au Secrétaire de la Trésorerie.

4o. Prohibition de renouveler aucun prêt afin de reposer le papier d'*accommodation* et circonscrire ses opérations au papier d'affaires.

5o. La Banque ne pourra ni escompter du papier, ni prêter d'aucune façon lorsque la circulation dépassera le triple du montant des espèces dans ses caveaux.

Pour protéger la communauté et les actionnaires contre la mauvaise administration de la Banque:

1o. Nul officier de la Banque ne recevra de prêt ni d'*accommodation* d'aucune sorte.

2o. Nul officier de la Banque ne votera par procuration, ni donnera plus de 300 votes, nul pouvoir ne vaudra s'il a plus de 90 jours de date, &c.

3o. La Banque ne pourra opérer sur les actions ni faire les affaires de commerce; mais se bornera strictement aux opérations de Banque.

4o. Une majorité de la direction sera nécessaire pour faire les affaires de la corporation.

5o. Pouvoir d'examen, sans limites, donné au Secrétaire de la Trésorerie et aux comités du Congrès.

6o. Punition comme d'acte de *félonie* tout détournement des fonds de la Banque.

Sur la disposition du projet du secrétaire de la trésorerie portant que les branches ne seront établies dans les Etats que d'après l'autorisation de chacun d'eux, le comité ne peut s'empêcher de manifester une opinion contraire.

Avec cette disposition la Banque, isolée dans le district de Columbia, et sans autre pouvoir que celui qu'elle pourrait tirer du consentement partiel des Etats, ne serait qu'une banque locale, impuissante à produire les salutaires effets qu'on en attend.

Mais de plus hautes considérations militent contre cette disposition d'autorisation préalable. Le gouvernement général a ou n'a pas le pouvoir d'établir une Banque nationale. S'il a ce pouvoir, comme le comité le croit fermement, il doit l'exercer dans toute sa plénitude, parce que après les violentes discussions auxquelles il a donné lieu depuis douze, ne pas l'exercer serait l'abandonner formellement, s'il ne l'a pas il est au moins douteux que ce consentement des Etats puisse effacer la tache d'inconstitutionnalité. Il n'y qu'un moyen de rendre permis ce qui ne l'est pas, c'est d'amender la Constitution.

En conséquence le bill qui vous est soumis autorise à établir les branches sans le consentement spécial des Etats.

On accorde aussi à la Banque la faculté d'opérer sur les traites étrangères, car sans cette faculté son action serait incomplète.

Le comité termine en faisant la récapitulation des avantages que produira une Banque Nationale convenablement organisée.

Ce projet une fois adopté, donnera au peuple une bonne circulation uniforme dans toute l'Union; il ravivera et étendra nos relations commerciales; il affranchira les changes intérieurs des primes et des escomptes auxquels il est maintenant assujeti; il contribuera puissamment à la reprise des paiements en espèces de la part des banques locales dont la suspension est la principale source de nos embarras financiers; il tendra puissamment à corriger les abus et à prévenir les excès des banques locales; il fournira un commun moyen d'échange pour toutes les parties de l'Union pour le paiement des sommes dues au gouvernement, ce qui donnera aux droits et aux taxes une uniformité qu'ils n'ont point à présent; il fournira au gouvernement un moyen économique et sûr de poursuivre commodément toutes les opérations financières du gouvernement.

Le juge Buchanan a accordé, à la demande de la première municipalité, une injonction défendant à la seconde municipalité d'entrer sur la batture dans les limites de la première municipalité, c'est à dire dans l'espace situé au dessous de la ligne tracée dans le milieu de la rue du Canal.

Nous sommes priés d'insérer dans nos colonnes, la lettre suivante que nous extrayons du *Courrier*:

M. l'Editeur du Courrier,

Veuillez publier la lettre ci-jointe dans votre numéro d'aujourd'hui. Vous me rendrez service.

Je vous salue,

ALLOU D'HEMECOURT.

Comme le public connait déjà tous les antécédens de l'affaire De Buys et d'Hemécourt, il me suffira de dire, à la réquisition de ce dernier, que lorsque j'annonçai, samedi soir, aux amis de M. De Buys que M. d'Hemécourt m'avait declaré qu'il ne voulait plus entendre parler d'arrangement, et que m'étant engagé dans cette affaire comme médiateur seulement, je les prévenais que je me retirais, alors M. Hermann me demanda si M. d'Hemécourt comptait que l'affaire en resterait là? Je répondis que cela ne me regardait plus; mais que M. d'Hemécourt m'avait dit que, s'il fallait se battre, il choisirait deux pistolets, l'un chargé et l'autre non, vu qu'il lui était indifférent d'être tué ou de tuer son adversaire, et qu'il ne voulait pas être blessé.

Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1841.

BRINGIER.

La chenille a déjà fait de grands ravages sur quelques habitations du Bayou Bœuf.

Les eaux sont très basses dans la Rivière Rouge; cependant la navigation est encore facile de son embouchure jusqu'à Shreveport.

Un orage qui a éclaté il y a quelques jours [illegible] du dommage aux récoltes.

INTÉRIEUR.
Extrait de la Correspondance de l'Abeille.

Washington, 22 juin 1841.

M. Clay a présenté hier au Sénat, un Bill d'incorporation d'une Banque Nationale, avec un rapport remarquable par sa clarté et sa force d'argumentation. Il est mis à l'ordre du jour pour demain et les débats de la session vont commencer sérieusement. Je suis porté à croire que le Bill passera encore plus facilement à la Chambre. Ce rapport et le Bill qui l'accompagne ont obtenu l'approbation générale et jamais il n'y avait eu depuis le commencement de la session tant d'union parmi les whigs.

Ensuite on a repris la discussion sur l'impression du rapport du Secrétaire de la Trésorerie à 1500 exemplaires. M. Calhoun a fait un long discours où il a parlé de tout excepté de ce qui avait trait à la question. Il a parcouru en tout sens le champ de la politique sans méthode, sans force d'argumentation, sans bonheur d'expression. S'il a jamais été un grand homme, il ne l'est plus maintenant.

M. Clay a répondu en peu de mots seulement pour conjurer ses collègues de ne pas perdre un temps précieux à discuter des points tout-à-fait accessoires. Puis on s'est occupé des Banques du district de Columbia.

La Chambre s'est débarrassée hier de ses travaux préparatoires et parait disposée à réparer le temps perdu.

La nomination du général De Buys a été soumise hier au Sénat.

CONGRÈS.

Sénat—Le Président a soumis au Sénat, conformément à sa demande, la correspondance relative au retour de la frégate Brandywine et il a été donné lecture de la lettre de M. Stevenson au commodore Hull.

M. Preston fait quelques remarques et dit qu'il espère que les ministres américains tireront de ce fait une leçon utile et qu'à l'avenir "lorsqu'ils *ne sauront rien ils ne diront rien*."

M. Sevier pense comme le sénateur de la Caroline du Sud que la conduite de M. Stevenson est répréhensible.

En apprenant la conduite du capitaine du navire *Charles*, le *New-York Evening Post*, dit:

"Si le capitaine du Charles est le même capitaine Gorham de Bangor, Maine, qui était il y a quelques années à Oswego où son magasin fut incendié avec des circonstances telles qu'il fut obligé par l'indignation publique de quitter la place; et qui, subséquemment, a été *indicté* par le grand jury de Buffalo sous l'accusation d'avoir tué son propre enfant avec du laudanum, accusation à laquelle il a échappé parceque sa femme n'a pas paru pour donner son témoignage; ayant été elle-même, à ce qu'on assure, empoisonnée par lui avec une dose d'arsenic; si disons-nous, c'est le même individu il n'y a rien qui doive étonner dans sa conduite comme capitaine du *Charles*."

Il y a eu un terrible incendie à Elmira, Etat de New-York. Vingt-cinq maisons ont été brulées. L'assurance ne couvrait pas, tout au plus, la moitié des propriétés détruites.

On a, par Charleston des nouvelles de Nassau jusqu'au 17 juin. Il parait que la goëlette américaine *Gardner W. Wright*, capitaine Cotts, allant des Cayes, St. Domingue, à New York, est entrée à Nassau le 14 *en détresse*; ayant donné sur un récif près d'Inague.—Le dommage ne sera pas très considérable.

Nous voyons par le *Alexandria Gazette* que pendant un orage qui a éclaté le 19 juin à Warrenton, plusieurs personnes ont été frappées de la foudre.

On assure, d'après des nouvelles de Washington, que l'hon. D. Jennifer du Maryland sera nommé ministre en Autriche, et le colonel Todd du Kentucky, ministre en Espagne.

EXTÉRIEUR.
BUENOS-AYRES.

On lit dans le *N. Y. Times & Star*:

"Nous avons des journaux de Buenos-Ayres jusqu'au 10 avril. Le 26 mars on a tenté de tuer Rosas au moyen d'une "machine infernale" ou caisse contenant seize canons de fusil chargés jusqu'aux bords. La caisse a été ouverte par dona Manuela, la fille du gouverneur Rosas sans aucun accident; le ressort principal du mécanisme ayant été rompu.

L'abandon de Lavalle de la forte position de Cuera de Guache a rendu encore plus facile la pacification des Provinces du Nord.

AMÉRIQUE DU SUD.

Extrait de la correspondance du *Journal of Commerce de N. Y.*

Callao, le 15 mars 1841.

Le seul bâtiment arrivé ce mois ci est le George & Henry de Baltimore venant de Guyaquil.

Les affaires sont très calmes.

La révolution du colonel Vivasco fait toujours des progrès malgré les efforts du gouvernement pour y mettre fin. Vivasco est à la tête de 3500 hommes et selon toute probabilité il mettra en déroute, à la première rencontre, les troupes du gouvernement qui ne sont pas très bien disciplinées; mais sa situation, malgré cet avantage, ne laisse pas que d'être fort critique, parce qu'il est impossible qu'il entretienne longtemps son armée sur le territoire qu'il occupe. Quelques troupes aux ordres du général Lafuerte s'embarquèrent ici en février et débarquèrent sans obstacles à Iley près d'Arequipa, mais Vivasco y ayant envoyé quelques troupes les délogea et emporta dans l'intérieur toutes les marchandises deposées à la douane; marchandises qu'il délivra fidèlement aux ayant-droit contre le prix des droits d'importation. On va jusqu'à dire que Lafuerte est prisonnier.

Le président Gamarra se rend sur le théâtre de la guerre avec environ 1000 hommes. Il est donc probable qu'avant peu une révolution éclatera à Lima.

On dit que Gamarra veut, après avoir soumis Vivasco, se porter sur Bolivia avec toutes ses forces pour obliger le gouvernement à lui compter un demi million pour les dépenses de la dernière guerre.

VARIÉTÉS.
LE CID.

Quelques mois avant la désastreuse expédition de Russie, le gouverneur de l'école Polytechnique reçut la lettre suivante de l'empereur:

"Monsieur le général,

"Vous renverrez de l'école le nommé Bénard. Je n'aime ni les mauvaises têtes, ni les spadassins. Les jeunes gens de ce caractère ne seront jamais ni des soldats courageux, ni des officiers dignes de faire partie de la grande armée.

"Sur ce, monsieur le général, que Dieu vous tienne en sa digne et sainte garde.

NAPOLEON.

Or, ce Charles Bénard, sur qui le chef de l'état infligeait une punition si terrible, était un des élèves les plus distingués de l'école. Jamais il n'avait mérité la punition la plus legère; actif, laborieux, intelligent, il était à la tête de ces jeunes gens qui presque tous ont honoré leur patrie et ont bien mérité d'elle: encore quelques mois et il allait occuper une place déjà marquée dans un régiment d'artillerie. Ce qui étonnait le plus le gouverneur, c'était le motif de la sévérité de l'empereur; Bénard une mauvaise tête et un spadassin!.... Ce jeune homme était doux comme une jeune fille; ses yeux bleus, son teint blanc et rose, ses cheveux blonds, et plus que tout cela la douceur de ses mœurs, et une timidité qu'il avait souvent beaucoup de peine à vaincre, tout faisait croire au général qu'il y avait erreur de personnes ou que sa majesté avait été trompée par de faux rapports. Il fit venir le jeune homme.

—Monsieur, lui dit-il, je reçois de l'empereur un ordre qui vous concerne, et cet ordre est si sévère que j'hésite à croire qu'il vous regarde. Tenez, monsieur, lisez, vous jugerez vous-même s'il n'y a pas erreur.

Charles Bénard prit la lettre fatale, il la parcourut lentement, puis la rendit au général en lui disant:

—Je crois, mon général, qu'il n'y a pas erreur, c'est bien de moi qu'il s'agit.

—De vous, mon ami! s'écria le général; vous une mauvaise tête et un spadassin! Mais, depuis trois ans, vous nous trompez donc tous, monsieur?

Le jeune homme baissa la tête en rougissant et quelques pleurs roulèrent dans ses yeux. Le général, qui l'aimait et le regardait avec raison comme un des meilleurs sujets de l'école, s'approcha de Charles et lui prit la main.

—Mon ami, lui dit-il, nous nous connaissons, nous avons depuis assez long-temps l'un près de l'autre pour nous juger tous deux et nous apprécier; voyons, que s'est-il passé? Donnez-moi les moyens de faire revenir l'empereur d'une opinion fausse et qui brise votre carrière.

—Mon général, répondit le jeune homme, je suis sorti avant-hier....

—Pour aller chez votre mère, dit le général, je sais cela; vous avez couché chez elle et n'êtes rentré à l'école que hier dans l'après-midi.

—Avant-hier, j'allai aux Français avec ma mère; durant un entr'acte, je la quittai et en traversant un corridor je fus coudoyé par un monsieur qui....

—Quoi! dit le général en voyant que le jeune homme hésitait.

—Qui ne me fit point d'excuses; alors je lui donnai un soufflet, nous nous sommes battus hier matin au bois de Boulogne et je l'ai tué.

—Tué! s'écria encore le général.

—D'un coup d'épée dans la poitrine, reprit tranquillement Charles Bénard; il est mort sur le coup.

Il y avait beaucoup de choses à dire à cela, beaucoup de questions à faire, mais le gouverneur de l'école Polytechnique était un vieux militaire qui n'appliquait pas au duel la morale sévère d'un législateur; Charles avait été provoqué, on lui avait refusé des excuses, et un jeune homme qui, dans quelques mois, doit être décoré de l'épaulette, ne saurait être trop susceptible sur le point d'honneur. Le général cependant se garda de dire un mot qui put excuser le jeune homme; il se contenta de faire remarquer qu'un soufflet était une revanche bien rude pour un coup de coude, et que la mort de l'adversaire de Charles rendait l'affaire sérieuse, et à par lui il pensa que l'empereur était bien sévère et que les officiers de mérite n'étaient pas assez communs pour qu'on en sacrifiat ainsi la fleur à venir à un moment de mauvaise humeur. Il se promenait à grands pas dans son cabinet puis s'arrêtant tout d'un coup devant Charles; il lui dit:

—Je ne puis faire qu'une chose pour vous, c'est de suspendre pendant vingt quatre heures les ordres de l'empereur, surtout si vous vous absentez; retournez chez votre mère, elle est veuve d'un officier mort au champ d'honneur, qu'elle voie les anciens frères d'armes de son mari, qu'ils sollicitent votre pardon auprès de l'empereur, mettez à profit le temps et avisons que pourra.

Charles retourna chez sa mère pâle et défait.

—Je suis chassé de l'école, lui dit-il, je ne supporterai pas ce dernier coup.

Madame Bénard le prit dans ses bras, elle le baisa au front, elle l'inonda de ses larmes:

—Mon fils, lui dit-elle, tu es le plus brave et le plus beau des enfans.... Ne crains rien, Dieu qui t'a protégé hier n'a pas retiré son bras de dessus ta tête. Ne t'afflige pas ainsi; au lieu de te perdre, tu viens de jeter un nouvel éclat sur notre honneur à tous. Hier, tandis que tu te battais, Dieu lui même conduisait ton épée; ta pauvre mère pleurait et priait, et du haut de cette demeure [illegible] deux qui sont morts pour la patrie, ton père te regardait et te bénissait.... Toi un spadassin! non mon fils, tu es un vengeur. Crois en ma parole, tous tes vœux seront comblés. Tu rentreras à l'école et tu seras [illegible] de cette belle armée ou tu remplaceras ton père.

Mme. Bénard, qui par ses paroles et par ses caresses, calma les chagrins de son fils [illegible] à apaiser l'empereur et à lui faire révoquer cette mesure violente. La veuve était une femme de trente sept ans à peine et qui grâce à une excellente constitution et à une inaltérable santé, n'en paraissait guère que trente: de beaux cheveux noirs, des yeux vifs, dont on soutenait avec peine le regard pénétrant, des lèvres vermeilles, un front blanc comme le lys, enfin une de ces figures heureuses qui attachent, qui promettent la bonne foi, la loyauté et qui tiennent parole; telle était Mme. Bénard, et la franchise de son caractère répondait à ces signes extérieurs. Amie sûre et implacable ennemie, elle était aussi vindicative qu'une Espagnole, et ce défaut elle le regardait comme une qualité. Peut être l'événement malheureux qui l'avait forcée, riche et belle qu'elle était, à vivre dans la retraite, avait il contribué à développer chez elle son penchant à la vengeance. Quand elle apprit que l'empereur punissait le duel heureux de son fils, elle suivit le conseil du gouverneur de l'Ecole Polytechnique; elle alla trouver les anciens frères d'armes de son mari, non pour les prier de solliciter l'empereur, mais pour avoir une audience, elle l'obtint facilement. Le jour même, à son retour de Saint Cloud, l'empereur la reçut dans son cabinet des Tuileries. Quand elle fut seule devant cet homme qui remuait à son gré la France et occupait l'Europe, elle s'avança vers lui avec cette sérénité gracieuse que lui même savait si facilement affecter, quand il voulait séduire.

—Madame veuve Bénard, dit l'empereur, à qui l'huissier du cabinet avait jeté le nom de la veuve.

—Oui, sire, le nom de la veuve d'un des compagnons de Votre Majesté en Italie, en Egypte, en Allemagne, en Prusse, partout.

—Et mort au champ d'honneur, dit l'empereur en s'inclinant.

—Oui, sire, tué par une batterie prussienne, à vingt pas de Votre Majesté.

—Veuillez vous asseoir, madame, dit l'empereur avec courtoisie, les veuves de mes braves ont droit ici à tous les honneurs.... Vous venez, madame, solliciter une pension?

—Non, sire, quels que soient mes droits je ne l'ai jamais demandée; grace au ciel, je suis riche et je laisse à d'autres le soin d'implorer votre munificence....je viens....

—Mme. Bénard.... Mme. Bénard, disait l'empereur en cherchant à recueillir ses souvenirs; mais il n'y a pas un élève de l'école....

—C'est mon fils, dit la veuve avec fierté.

—Ah! vous êtes sa mère, dit l'empereur en élevant la voix et en croisant ses bras sur sa poitrine, vous êtes sa mère! et voilà comment les fils dégénèrent; voilà comment les descendans de braves soldats, de demi-dieux, salissent le nom qu'ils portent....

—Salissent! s'écria Mme. Bénard en se redressant de toute sa hauteur.

—Oui, poursuivit l'empereur, la patrie les prend au berceau, elle les allaite, elle les nourrit, elle en fait des hommes forts et instruits! elle attache enfin une épée à leur flanc, et alors au lieu de faire comme leurs pères, au lieu de vaincre ou de mourir pour le pays, ils tirent le fer contre leurs concitoyens, et dans un coin obscur de quelque bois ils deviennent victimes ou meurtriers.... Non, non, madame, point d'indulgence pour des gladiateurs, pour des duellistes.... Ah! ah! je vois ce que c'est; vous venez me demander la grâce de votre fils.

—Non, sire.... Je viens vous demander d'épargner l'innocent et de punir seulement le coupable.

—Ah! ce n'est pas lui.... Ce n'est pas votre fils qui a tué hier, au bois de Boulogne, M. Duni, un architecte de beaucoup de talent, qui travaillait sous les ordres de Percier?

—Non, sire.

—C'est vous peut être, madame!

—Oui, sire.

—Voyons, voyons, madame, expliquez-vous, dit l'empereur en la regardant avec des yeux perçans.

—La première faveur que je demanderai à votre Majesté, c'est un moment d'attention.

Parlez, madame, je vous écoute dit l'empereur, dont le ton redevint tout à coup poli et bienveillant.

Saint Simon raconte qu'une femme de la cour, qui avait fait une faute dont les suites ne pouvaient pas se cacher, alla trouver Louis XIV pour le prier de retenir son mari à l'armée le temps nécessaire pour lui dérober la connaissance de la vérité.

—Je viens à vous, lui dit-elle, toute confuse et fondant en larmes, comme au plus honnête homme du royaume.—Allez, lui dit Louis XIV, et ne pechez plus; votre mari ne quittera pas l'armée avant dix mois.

Mme. Bénard n'avait rien à avouer de pareil, mais, malgré toute la fermeté de son caractère, quand il fallut ouvrir la bouche, elle se troubla et répandit des larmes comme la solliciteuse de Louis XIV. L'empereur l'encouragea du geste et du regard; puis, voyant que la veuve hésitait toujours, il lui dit:

—Cette rencontre dans les corridors des "Français", n'est pas une rencontre fortuite; votre fils n'a pas donné un soufflet et ne s'est pas battu pour un coup de coude, n'est-il pas vrai?

—Non, sire.... Votre Majesté va apprendre ce secret fatal. Il y a sept ans, j'eus le malheur d'inspirer une passion violente à M. Duni. Mon mari était à l'armée, mon jeune fils Charles au lycée Napoléon, et moi, jeune encore, belle et riche, je jouissais avec orgueil de l'amour naissant de mon fils et d'un nom que mon mari rendait tous les jours plus glorieux. Ce que j'aurais fait si M. Duni m'eut inspiré de l'amour, je l'ignore, sire; mais je n'eus pas à lutter entre la passion et le devoir, jamais M. Duni n'a trouvé le secret de m'intéresser. C'était même une folie de sa part que d'y songer; il était marié, il avait une fort jolie femme que je connaissais, et une petite fille de neuf ans, qui l'une et l'autre auraient dû lui rappeler ses devoirs d'époux et de père. Ce qu'il ne put obtenir de l'amour, il l'obtint par la....

—Par la violence! s'écria l'empereur en se levant brusquement.

—Oui, sire, dit Mme. Bénard d'une voix tremblante.

—Mais, madame, il y a des tribunaux en France, on y punit les malfaiteurs.

—Cela est vrai, sire; mais Votre Majesté connaît aussi la honte qui s'attache à l'attentat dont j'ai été la victime. Je ne pouvais produire aucun témoin, et si j'avais fait un procès, j'aurais été livrée aux calomnies d'un homme qui, pour se défendre m'aurait accusée d'une odieuse complicité. Peut-être l'innocence aurait succombé; dans tous les cas, ma honte fût devenue publique, et Votre Majesté voit d'ici le sourire ironique qui m'eut accueillie partout.... Mais, sire, j'avais un mari.

—J'entends, madame, j'entends, disait l'empereur, la main appuyée sur son front.

—Je lui écrivis, poursuivit Mme. Bénard; je lui disais de venir de quitter l'armée, avec ou sans permission, au milieu même d'une bataille; je voulais être vengée. Il est mort trop tôt pour savoir qu'un misérable avait déshonoré sa femme; vous l'avez vu, sire, tomber sur la terre sanglante d'un champ de bataille. Alors je pensai devenir folle de douleur et de rage, puis j'invoquai la patience, cette lente déesse, et je songeai à mon fils.... Il avait treize ans. Sans lui faire quitter tout à fait le lycée, je le fis revenir chez moi tous les soirs, et le matin avant l'heure des classes, je lui mettais moi même un fleuret dans la main.

—Vous, madame?

—Moi-même; nous avions un maître commun et je lui faisais répéter la leçon. Enfin, quand j'ai cru que la force du corps répondait à l'habileté de la main, je l'ai fait sortir de l'école, où vous savez, sire, qu'il obtenait un des premiers rangs; et cette triste histoire, que je fais ici à Votre Majesté, je la lui ai racontée avec des larmes, je me suis jetée à ses genoux; au nom de son père, au mien, je lui ai demandé vengeance; cette action, sire, que vous lui reprochez et pour laquelle vous voulez le faire sortir de l'armée, je la lui ai ordonnée, moi, pour l'y faire entrer.—Vous me vengerez, lui ai-je dit, ou je dirai ma honte à tout l'univers, et nous verrons si le fils du colonel Bénard, si le jeune lieutenant Bénard pourra marcher sous les mêmes aigles que son père, pourra commander aux mêmes soldats, tandis que son nom est souillé, tandis que sur les pas de sa mère déshonorée peut se rencontrer tous les jours un monstre devant lequel elle doit rougir et baisser les yeux.—Alors je lui nommai le coupable. A ce nom il pâlit, il se troubla et laissa échapper un secret que j'étais loin de soupçonner. J'ai dit à Votre Majesté que ce Duni avait une fille. Mon fils l'aime, sire, et il en est aimé. Il ne connaissait pas le père, il ne l'avait jamais vu, mais il rencontrait la fille chez un de ses camarades dont la sœur est l'amie intime de cette jeune personne.

Je connaissais trop mon enfant pour douter de lui et cependant je tremblais; il me semblait que ce funeste amour devait égarer sa vue et affaiblir son bras. J'ai mis alors en usage tous mes moyens de persuasion, toutes mes caresses, tout mon pouvoir, pour lui bien faire comprendre qu'il allait défendre une cause sacrée remplir un devoir saint et religieux; je lui représentai bien que ce n'était pas le combat qu'il me fallait, mais la victoire. Si vous succombez, lui dis je vous ne sauverez ni mon honneur, ni ma vie, car je me vengerai moi même et d'une telle façon qu'il faudra que la femme du colonel Bénard, que votre mère se donne la mort à elle-même ou la reçoive sur un échafaud.... Je fis plus, je fis suivre Duni, j'appris où il était avant-hier au soir, je conduisis sur ses pas mon fils aux Français, je désignai la victime et quand l'un et l'autre se rencontrèrent, quand mon fils leva la main pour frapper, j'étais derrière lui, au moment où il se battait je priais Dieu... Sire, depuis hier matin, pour la première fois depuis sept ans, je respire en liberté....je suis vengée... N'est ce pas moi qui l'ai tué, sire!! Et mon pauvre fils, mon Charles qui a vengé sa mère, qui lui a sacrifié son avenir, son amour, sa vie, est-il un gladiateur et un spadassin? Ah! si lorsque Votre Majesté sortait du collége de Brienne, si, lorsque, armée de sa première épée, elle allait rejoindre son régiment de La Fère, un malheur pareil au mien eût frappé sa famille, Votre Majesté eût agi comme le fils du colonel Bénard, mort pour vous.

—Pauvre femme! dit l'empereur en serrant dans ses mains la main de la jolie veuve; pauvre femme, que vous avez souffert! et si votre fils avait été tué?

—Votre Majesté sait ce que j'aurais fait, je l'avais dit à mon fils et je viens de le lui répéter à elle-même.

L'empereur se leva, pour se soustraire sans doute à l'émotion qu'il éprouvait, et après avoir fait quelques tours dans son cabinet il s'arrêta devant la veuve.

—Madame, dit-il, quelque respectable que soit le motif qui a mis l'épée dans la main de votre fils, il ne doit pas être connu, et il est impossible que ce jeune homme rentre à l'école. Je ne l'en chasse pas, mais il en sort. Il est lieutenant dans un régiment dont mon ministre de la guerre lui dira le numéro; il partira pour l'Espagne.

Mme Bénard baisa la main bienfaisante qui savait punir et récompenser, mais elle ne se retira pas, elle avait une autre grâce à demander.

—Sire, dit-elle, Votre Majesté sait-elle quelle pièce on représentait avant-hier aux Français?

L'étiquette défend d'interroger les rois, et Napoléon, plus qu'un autre, peut-être, tenait aux usages de la royauté. Il fronça le sourcil; cependant la figure gracieuse et franche de Mme Bénard dissipa ce premier mouvement d'humeur, il s'approcha de la veuve et lui dit poliment:

—Non, madame.

—On jouait le Cid, sire.

—Bel ouvrage, du plus grand de nos poëtes! dit l'Empereur qui professait tant d'admiration pour Corneille, qu'il a souvent répété que si l'auteur du Cid avait vécu de son temps, il l'aurait fait prince!

—Le Cid tue le comte, poursuivit tranquillement la veuve, et cependant il épouse Chimène.

—Que voulez-vous dire, madame?

—Que mademoiselle Duni est orpheline; qu'elle n'est pas coupable de la faute de son père, qu'elle est sans fortune, qu'elle adore mon fils, et que votre majesté est bien plus puissante qu'un petit roi de Castille.

—Attendez donc que le Cid ait gagné sa première bataille, dit l'empereur en riant.

Le Cid, ou, pour mieux dire, Charles Bénard ne gagna pas de batailles, mais il gagna les épaulettes de [illegible] Chimène. [illegible]

Sous des noms supposés [illegible] une histoire véritable il y a [illegible] ans, Mme. veuve Bénard [illegible] époux vivent toujours et [illegible] ont suspendu les [illegible] lors de lances qui [illegible]

MARIE AYCARD.

(Communiqué.)

Un citoyen respectable de la ville a été hier vers les deux heures de l'après midi, battu de la manière la plus outrageante par un individu nommé [illegible] mieux connu comme beau-frère du grand monsieur Antoine Jonas. Si j'ai bonne mémoire, c'est la seconde fois depuis un mois, que pareille chose arrive. Cela sera-t-il encore toléré long temps? c'est ce que j'ignore! mais j'espère que la patience se lassera. [illegible]

DERNIÈRES DATES			
New York	juin 21	Liverpool	juin 3
Boston	juin 18	Londres	juin 3
Philadelphie	juin 22	Havre	juin 3
Washington	juin 22	Paris	juin 2
Baltimore	juin 22	Bordeaux	juin 3
Charleston	juin 22	Madrid	juin 1
Vera-Cruz	juin 7	Cadix	juin 1
Tampico	juin 22	Havane	juin 2
Mexico	avril 29	[illegible]	juin 2

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Persian, Appling, Marseilles, [illegible]
Barque Nimrod, Chadbourne, Brême, [illegible]
Mary Appleby, Machie, Laguna et Tabasco [illegible]
Goel. Mary Jane, Pritchell, Pensacole, [illegible]
Creole, Delvaille, Havane, [illegible]

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes.
Steamer Waterwitch, Brown, de Louisville.
" John Armstrong, Stroch, de Lafourche.
" Athenian, McLean, de la Balise.

[illegible] Le navire paquebot ST. LOUIS, capitaine Maiks, de Philadelphie, est actuellement en déchargement [illegible] rue du Quartier. Les consignataires [illegible] priés de venir recevoir leurs marchandises. [illegible] JAMES D. DENEGRE. 1 juillet

LES Soussignés ayant pris, rejoint en société M. Henry [illegible] Clapp Jr. continuera les affaires de commission [illegible] sous la raison de Hall, Bein & Clapp. [illegible] J. HALL & A. BEIN.

VIN DU RHIN—[illegible] de première qualité, et à des prix modérés, chez KOLLBES FRERES, 17, rue St. Louis.

CIGARRES—Toute en [illegible] magasin et à vendre par M. CABALLERO.

CIGARITTES—[illegible] barils cigarittes en papier, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée.

GELÉE DE GOUYAGE—[illegible] à vendre par J. M. CABALLERO.

SUCRE—[illegible] boucauts [illegible] à vendre par J. VAIRIN & Co.

GRAISSE—[illegible] barils [illegible] J. VAIRIN & Co.

PORC—[illegible] barils porc mess, à vendre par J. VAIRIN & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Baltimore, à vendre par J. VAIRIN & Co.

JAMBONS canevassés—[illegible] J. VAIRIN & Co.

JAMBONS assortis, à vendre par J. VAIRIN & Co.

MACARONI—[illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

CHAMPAGNE—[illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE.

VIN blanc—[illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

MERINOS—[illegible] pièces mérinos [illegible] LOISON & SILVESTRE.

CHEMISES—[illegible] douzaines chemises de couleur [illegible] LOISON & SILVESTRE.

PAPIER à lettre [illegible] LOISON & SILVESTRE.

AMANDES—[illegible] barils amandes [illegible] J. ROBERT & Co.

FARINE—[illegible] barils [illegible] LYMER, BRITTON & SWIFT.

WHISKEY—75 barils whiskey [illegible] LYMER, BRITTON & SWIFT.

JAMBON plats [illegible] LYMER, BRITTON & SWIFT.

LETTRES de change sur New-York [illegible] WILLIAM H. HEWSON.

AVIS DE SOCIÉTÉ—[illegible]

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.

CAFÉ de la Havane [illegible] BLANCO & SIMIDEL.

SUCRE de la Havane [illegible] BLANCO & SIMIDEL.

CIGARES de la Havane [illegible] BLANCO & SIMIDEL.

LETTRES de Change sur New York [illegible] THAYER & LUSHING.

A VENDRE [illegible] THAYER & LUSHING.

A VENDRE par les soussignés [illegible]

AVIS AUX ARMATEURS DE BATEAUX A VAPEUR [illegible]

PORC, Jambons, toile [illegible] LAUVE BROTHERS.

SUCRE de la Havane—Un petit lot [illegible] J. N. RICULFI & Co.

CAFÉ de la Havane [illegible] J. N. RICULFI & Co.

CIGARES de la Havane [illegible] J. N. RICULFI & Co.

TRAITES sur la Havane [illegible] J. N. RICULFI & Co.

MARCHANDISES sèches [illegible] W. C. TOMPKINS & Co.

TOILE à Draps et à Chemises [illegible] W. C. TOMPKINS & Co.

BAS—[illegible] W. C. TOMPKINS & Co.

INDIENNES—[illegible] W. C. TOMPKINS & Co.

CHEMISES à Carreaux [illegible] W. C. TOMPKINS & Co.

ESPÈCES—$4,000, à vendre par PETARD & MILLAUD, 4, Vieille Levée.

TRAITES sur New-York [illegible] HUGO C. GOLDMESTER.

RIZ—[illegible] WOOD & SIMMONS.

CAFÉ de Rio [illegible] WOOD & SIMMONS.

CLOUS—1000 barillets [illegible] WOOD & SIMMONS.

SEL—[illegible] BENJ. DOUGLASS.

GRAISSE—[illegible] BENJ. DOUGLASS.

PORC—[illegible] BENJ. DOUGLASS.

JAMBONS—[illegible] BENJ. DOUGLASS.

MARCHANDISES SÈCHES DU PAYS—[illegible] WOOD & SIMMONS.

CANEVAS—[illegible] WOOD & SIMMONS.

GRAISSE—[illegible] BOULET & HAWTHORN.

CAFÉ—[illegible] BOULET & HAWTHORN.

PLOMB—[illegible] BOGERT & HAWTHORN.

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie [illegible] CHARLES CLOGG, No. 11, rue St. Charles.

MARCHANDISES SÈCHES—[illegible] ISAAC BRIDGE & Co.

PARAPLUIES [illegible] ISAAC BRIDGE & Co.

HUILE, Savon, Chandelles [illegible] ISAAC BRIDGE & Co.

[illegible]

BABILLE REGISTER.

[illegible]

VENTES DE SHERIF.

L'Etat de la Louisiane vs. Francisco Crespo.

COUR CRIMINELLE—No [illegible] En vertu d'un writ de [illegible] je vendrai [illegible] Conditions comptant.

U. BOULIGNY, Jr. Shérif de la Cour Criminelle de la N. Orléans.

COUR DE DISTRICT—No [illegible] Edward S. Parker vs. [illegible] Turner Key. [illegible]

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District.

COUR DE PAROISSE—No [illegible] V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE PAROISSE—No [illegible] ELIZA [illegible] V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse [illegible] J. PITOT, dep. Greffier.

QUARTIER GÉNÉRAL.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 21 juin 1841.

La Légion de la Louisiane prendra les armes [illegible] J. A. BEARD [illegible]

CHASSEURS ST. BERNARD, ATTENTION. [illegible] TH. LACROIX.

LANCIERS D'ORLEANS. [illegible] J. DUPAUX, Maréchal des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS. [illegible] F. BLANCHARD, maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE. [illegible] A. SCHREIBER.

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION. [illegible] ANT. DUBUC, Sergent major.

JAEGER ACHTUNG! [illegible] J. C. WAGNER, Oberjaeger.

ECLAIREURS D'ORLEANS ATTENTION. [illegible] P. A. AUBERT, Serg. Major.

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION! La Compañía se reunirá el Domingo 4 de Julio [illegible] el ANIVERSARIO DE LA INDEPENDENCIA DE LOS ESTADOS UNIDOS de America [illegible] Nueva-Orleans, 27 de junio de 1841. De orden del capitan, FRANCISCO A. GARCIA, Sargento Primero.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO, ATENCION! La Compañía se reunirá el Domingo 4 de Julio [illegible] Por orden del Capitan, RAMON BARLES, Sargento Segundo. N-Orleans 29 de junio 1841.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON. [illegible] A. FERRARI, Sergt. Magg.

A LOUER—[illegible]

BLANCO & SIMIDEL, Négocians commissionnaires. [illegible] rue de la Commune.

MADAME CLARET, Accoucheuse. Reçue par la Faculté de Médecine de Paris. [illegible]

HABITS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co.

CHAPEAUX—[illegible] ISAAC BRIDGE & Co.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque. [illegible]

A VENDRE—[illegible] LEONARD GOTTSCHALK.

[illegible]

AMUSEMENTS.

GRANDS CONCERTS D'ETE, AU JARDIN DE CARROLLTON. Ces concerts conduits par MM. COMINI & LENMANN auront lieu tous les dimanches, pendant la saison. [illegible] Prix d'entrée 50 cents. [illegible]

AUX HABITANTS ET AUX MÉDECINS. Les soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins [illegible] SICKLES & Co. [illegible]

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas, par la voie de Plaquemine—[illegible] W. B. BROWN, 47 Commune.

[illegible] Bateau à vapeur MADISON pour St. Louis [illegible] JOHN B. SHAW & Co. 24, rue Poydras.

Paquebot hebdomadaire régulier pour la Balise et tous les ports intermédiaires. Le bateau à vapeur ATHENIAN, capt. R. M. Logan [illegible] LAVINE, Encoignure St. Louis et Vieille Levée. [illegible]

AVIS AUX CHARGEURS. Le bateau à vapeur paquebot régulier, PERSIAN [illegible] SUGARTS & HATTHIAS [illegible] STETSON & AVERY, Agents, rue Gravier.

POUR BALTIMORE—Le brick ARCHITECT, capitaine Grey [illegible] G. BEDFORD & BELL.

POUR PHILADELPHIE—Le navire [illegible] ST. LOUIS [illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR VERA CRUZ—La goëlette SOUTHERNER [illegible] J. ROBERT & Co. 3 Magasins.

POUR LA HAVANE—Samedi, 3 Juillet. Le paquebot fin voilier EMPRESARIO [illegible] PRATS & HERNANDEZ.

POUR LA HAVANE—Devant partir le 3o de ce mois—Le beau brick THOMAS [illegible] JOHN ALEXANDER, 18, rue du Canal.

POUR MATAMOROS—La goëlette fine voilière LADY OF THE LAKE [illegible] A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 36, Vieille Levée.

POUR NEW YORK—Jeudi, 1er. juillet—Ligne de la Louisiane et de New-York—Le paquebot fin voilier MISSISSIPPI, capitaine C. Hilliard [illegible] JAMES E. WOODRUFF, 52, Camp.

POUR HAMBOURG—La barque J. H. ADAMS, capitaine Rothfold [illegible] SCHMIDT & Co. 23 Bienville.

POUR BORDEAUX—Le beau navire français LE VAILLANT, capitaine Lafond [illegible] F. JORDY, No. 118 rue Royale.

POUR BRÊME. La barque DIANA, capt. Beljer [illegible] SCHMIDT & Co. 22, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Pour partir le 1er Juillet—Le beau navire fin voilier BERWICK [illegible] N. F. CORLY, ou à J. H. ASHBRIDGE, 27, rue du Camp.

POUR LA MOBILE, fin nouveau bateau—La goëlette fine voilière, HARRIET, capt. Struck [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 27, Camp.

POUR TABASCO, LAGUNA—La belle goëlette anglaise fine voilière SULTANA [illegible] F. DE LIZARDI & Co.

POUR TABASCO LAGUNA—La barque anglaise [illegible] MARY [illegible] F. DE LIZARDI & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire bon marcheur SUFFOLK, capitaine Crosby [illegible] JOHN A. MERRITT, 63, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Départ le 30 juin—Le beau navire neuf GOV. DAVIS [illegible] BLANCHARD, EIMER & Co. 26, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire neuf et fin voilier OCEANA, capitaine Wm Hammond [illegible] F. PERRET, 40, rue Toulouse.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière DORIC, capitaine Rantlett [illegible] V. TIO, 18, rue Ste. Anne.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hande—La barque paquebot à [illegible] JAS. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

500000 Cigarres de la Havane, tels que Regalias, Imperiales, Canones et Trabucos [illegible] G. JORDA & Co. No. 4, rue Bienville.

LE docteur DUPAS, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur d'offrir ses services au public. Il pratiquera l'opération du strabisme [illegible]

ON demande, pour aller à la campagne, une institutrice française [illegible]

LES personnes qui ont des affaires à régler avec nous [illegible] HOLLANDER & BRAUN.

EAU DE SODA, en bouteilles—[illegible] VALETON & Co.

BRIQUES A FEU—[illegible] DEVEZIN & DOSSAT.

SUCRE sur habitation—[illegible] BOULIGNY & GANUCHAU.

PRECIS élémentaire de Géographie à l'usage des écoles [illegible]

AVIS—Les personnes dont les propriétés foncières [illegible] J. F. DU GARRY, Trésorier de la 1re Municipalité.

DEZAUCHE, Dentiste, POSE LES DENTS & RATELIERS ARTIFICIELS [illegible]

TOILE d'emballage d'Ecosse [illegible] WILLIAMSFERN, 10 Douane.

CAFÉ de la Guyra—[illegible] N. GRONING & Co.

CUIR pour harnais [illegible] J. HALL & A. S. BEIN.

CIGARES de la Havane—[illegible] BLANCO & SIMIDEL.

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par F. DE LIZARDI & Co.

SUCRE—[illegible] J. CHALARON, 64, Bienville.

SAINDOUX—[illegible] J. CHALARON, 64, Bienville.

TABLEAUX ET GRAVURES. Les soussignés viennent de faire l'ouverture d'une très belle collection de Tableaux à l'huile [illegible] V. & D. VIGNAUD, 22, rue de Chartres.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION—[illegible] BEDFORD & BELL.

GEOGRAPHIE NOUVELLE [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU.

Pierre Roman Contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire [illegible] il sera vendu le mardi 3 août 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis [illegible] Conditions: [illegible]

PAR M. BARNETT, Jr. Succession de John French. [illegible]

PAR S. GUINAULT. [illegible]

PAR J. A. BEARD & Co. Yacht à Vendre. [illegible]

PAR J. A. BEARD & Co. [illegible]

PAR S. GUINAULT. Vente de beaux Terrains dans la ville de McDonogh. [illegible] 72 BEAUX TERRAINS [illegible]

PAR P. E. TRICOU. [illegible]

TENTE POUR GARANTIR DES INSECTES. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente de [illegible] FAHL A. SABARD & Co. [illegible]

PAR VINCENT & DE FERIET. [illegible]

PAR M. BARNETT fils. [illegible]

PAR VINCENT & DE FERIET. [illegible]

PAR B. BYRNE. Vente de syndic. [illegible]

PAR NEWLERT & CENAS. [illegible]

Vente de Syndic. PAR F. DUTILLET. [illegible]

PAR B. BYRNE. Vente de syndic. [illegible]

PAR P. E. TRICOU. [illegible]

PAR S. GUINAULT. [illegible]

VENTE DE SYNDIC. PAR M. BACH, ENCANTEUR. [illegible]

PAR BENJAMIN KENDIG. [illegible]

$50 DE RECOMPENSE. [illegible] GEO. A. BOTTS.

$20 DE RECOMPENSE. [illegible] RAPHAEL [illegible]

CHAUX, BRIQUES, SABLES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c. [illegible] CHS. HOLLAND.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson [illegible]

ARTICLES DIVERS—[illegible]